



LE DEVOIR DE CONSEIL EN ASSURANCE



AGRICULTURE

BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS,
PERFORMANCE
ÉNERGETIQUE

INDUSTRIE

SANTÉ / SOCIAL

TERTIAIRE

HOTELLERIE
RESTAURATION
TOURISME

FORMATIONS
GÉNÉRALES, SOCLE
/ CLEA

ACCOMPAGNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL

PRÉVENTION /
SÉCURITÉ

TRANSPORT /
LOGISTIQUE

NUMÉRIQUE /
AUDIOVISUEL

LIEU DE LA FORMATION

LYCÉE CONDORCET
89 RUE CONDORCET
33000 BORDEAUX

PUBLIC CONCERNÉ

Ce module de formation est destiné aux :

- o Courtiers et agents d'assurance
- o Chargés de clientèle salariés dans des cabinets d'assurance ou chez des courtiers

PRÉ-REQUIS

Les salariés doivent avoir une expérience pratique dans le secteur des assurances

DÉBUT DE LA FORMATION

01/06/2018

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

1 journée

D'autres sessions peuvent être mises en place sous réserve d'un effectif minimal de 5 stagiaires

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Plan de développement des compétences

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de ce module de formation sont les suivants :

- Connaître et appliquer les obligations des intermédiaires en assurance vis-à-vis de leurs clients
- Adapter ses pratiques commerciales

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de formation s'articulera autour des points suivants :

- Le cadre réglementaire - les textes applicables
- L'obligation d'information et de conseil
- L'adoption des bonnes pratiques commerciales

CONDITIONS DE FORMATION

Cette formation au devoir de conseil peut être mise en place en inter entreprise dans notre centre de formation, ou intra entreprise dans vos locaux.

Le nombre de stagiaires est compris entre 5 et 10.

Un livret de formation récapitulant les contenus abordés sera remis aux stagiaires en fin de formation.

Le formateur alternera les apports théoriques et des mises en situation pratiques

PROFIL DES INTERVENANTS

Intervenant professionnel

Titulaire du Master de l'Ecole Nationale d'Assurances, notre formateur pratique l'assurance IARD à différents niveaux de responsabilité depuis plus de 20 ans. Il a créé des référentiels de gestion des risques des entreprises, élaboré le manuel des méthodes des filiales étrangères de Gras Savoye et rédigé plusieurs intercalaires d'assurances de Dommages aux Biens et de Responsabilité Civile. Il forme des collaborateurs de sociétés du secteur depuis 2006 dans les domaines de l'assurance IARD des entreprises.

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DE GIRONDE

Cécile SERGEANT
Conseillère en Formation
cecile.sergeant@greta-cfa-
aquitaine.fr
06 72 71 83 94

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.GRETA-CFA-AQUITAINE.FR